

Neuilly-Crimolois 2026 ?... On en parle ?

*Au-delà de tout clivage politique,
notre commune face aux enjeux de demain...*

Lettre ouverte aux habitants de Neuilly-Crimolois

Madame, Monsieur,



Notre commune est confrontée à de graves difficultés. Il est temps de regarder la situation en face avec la lucidité qui s'impose. En tant que maire honoraire de la commune et ayant servi pendant 30 ans à Crimolois, je ne peux pas rester silencieux face à la dérive qui s'est emparée de Neuilly-Crimolois.

Il y a plus de cinq ans, une alliance contre-nature a été orchestrée par le maire. Aujourd'hui l'identité même de notre collectivité est mise à mal. Minée par une opposition interne virulente, **cette majorité** a rapidement dégénéré en **un spectacle lamentable**. L'incompréhension et les détestations réciproques sont devenues générales. L'atmosphère actuelle est délétère, l'inefficacité est évidente, les dégâts sont visibles. Est-ce rassurant pour l'avenir de notre commune ?

Le maire Didier Relot, ainsi que certains adjoints et conseillers délégués ont contribué à ces divisions. Son premier adjoint, **Philippe Fernandez** affiche un taux d'absentéisme physique aux conseils municipaux sans précédent : 30 absences sur 57 séances, du jamais vu ! Lorsqu'on ne peut plus exercer ses fonctions, la démission ne serait-elle pas plus raisonnable ? Quelle **hypocrisie** de la part de ces adjoints et conseillers démissionnaires sans délégation depuis mai 2024 !

N'oublions pas que **messieurs Florentin et Benoit** furent autrefois les fers de lance de l'opposition à la fusion de nos deux communes, avec leur mouvement "*Sauvons Crimolois*". Ce sont les mêmes accompagnés de 12 autres élu(e)s qui ont mis la gestion communale sous la tutelle du préfet le 13 juin 2025 en représailles d'une administration très autocratique du maire ! Ce revirement est surprenant de la part de ces élus. **Amis hier, adversaires aujourd'hui ...**

Ils dénoncent désormais une gestion opaque, des dépenses inexpliquées de monsieur Relot, une désinformation et manipulation qui gangrènent le débat municipal. Le comble, c'est que l'attitude du maire **a été condamnée par le tribunal administratif** en octobre 2024 et ce pour « **opacité dans l'exercice de ses délégations et obstruction à tout contrôle** ». Comment un homme désavoué par la majorité du conseil municipal pourrait-il encore prétendre diriger notre commune ?

J'ai été élu pour ce mandat avant d'être très vite démis de mes fonctions par le tribunal administratif. Jugement à la suite du recours administratif du maire D. Relot pour avoir été absent à la tenue du bureau de vote lors des *élections départementales* en juin 2021 ! J'aimerais lui rappeler, si besoin était, que la maladie ne choisit pas ses victimes.

Derrière la lumière il y a l'ombre et dans cette ombre des hommes et des femmes qui n'ont pas été à la hauteur de leur engagement et de votre confiance. Mais au-delà de la posture, de l'arrogance de certains, **la réalité n'a-t-elle pas été de nuire à l'intérêt général de notre commune ?**

Il est donc impératif de **ne pas les réélire**. Et pour cela **une seule solution, rejeter** fermement la liste sur laquelle ils pourraient apparaître aux prochaines élections municipales en mars 2026.

Habitants de Neuilly-Crimolois,
Vous méritez mieux que des hypocrites !

François Nowotny – octobre 2025
Maire de Crimolois pendant 30 ans
Maire honoraire de la commune de Neuilly-Crimolois